



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023

Commissaire à la langue française





Le présent document peut être consulté dans la section Publications du site Web du Commissaire à la langue française : [commissairelanguefrancaise.quebec](http://commissairelanguefrancaise.quebec).

On peut en obtenir un exemplaire en s'adressant au :

**Commissaire à la langue française**

875, Grande Allée Est

Édifice H, bureau 1.879

Québec (Québec) G1R 4Y8

Courriel : [info@clf.quebec](mailto:info@clf.quebec)

Note : *Commissaire à la langue française* (avec un C majuscule) désigne l'institution, alors que *commissaire* (avec un c minuscule) est utilisé quand il s'agit de la personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec.

ISBN : 978-2-550-94850-6

ISBN (PDF) : 978-2-550-94851-3

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

© Commissaire à la langue française, 2023





Québec, le 6 juin 2023

Madame Nathalie Roy  
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.27  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du Commissaire à la langue française pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023, en application de l'article 197 de la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le commissaire à la langue française,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benoît Dubreuil', with a stylized flourish at the end.

Benoît Dubreuil





## MESSAGE DU COMMISSAIRE

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* était sanctionnée, modifiant en profondeur la *Charte de la langue française*. Parmi les nombreux changements apportés se trouve la création d'un poste de commissaire à la langue française, désigné par l'Assemblée nationale du Québec pour un mandat de sept ans. J'ai eu l'honneur d'être nommé par l'Assemblée nationale le 8 février 2023, puis d'entrer en poste le 1<sup>er</sup> mars dernier. Ce rapport d'activités 2022-2023 couvre ainsi la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023, soit le mois suivant le début de mes fonctions.

La *Charte de la langue française* confie au Commissaire à la langue française un rôle unique au sein des institutions visant à assurer la pérennité et la vitalité de la langue française au Québec. Nommé avec l'approbation des deux tiers des membres de l'Assemblée nationale, le commissaire jouit d'une grande indépendance par rapport au gouvernement, ses ministères et ses organismes. Il dispose de tous les outils dont il a besoin afin d'évaluer et de vérifier les moyens mis en œuvre par l'Administration pour répondre aux exigences de la *Charte*. Il doit également faire le suivi de la situation linguistique, informer les parlementaires et le public des enjeux émergents et formuler des recommandations en vue d'assurer l'avenir de la langue française au Québec.

L'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* s'inscrit dans la volonté croissante de mettre à jour la législation linguistique au Québec pour l'adapter aux défis contemporains. Il faut dire que ces défis sont nombreux. Je pense notamment à la nécessité de prendre les mesures qui permettront au français de rayonner pleinement dans un monde où la plupart des échanges se déroulent par l'intermédiaire d'outils numériques. Je pense également au besoin d'accroître la connaissance et l'usage du français comme langue commune chez tous ceux et celles qui se joignent chaque année à la société québécoise.

Les activités que j'ai entreprises depuis mon entrée en fonction se poursuivront au cours de l'année 2023-2024, principalement à travers une démarche de planification stratégique. Mes efforts et mon attention seront d'abord centrés sur la consultation de parties prenantes dans l'optique de faire connaître le rôle du commissaire et d'enrichir ma compréhension du contexte dans lequel j'exercerai mes fonctions. Je

procéderai à la mise en place d'une structure et d'un mode de fonctionnement, dans le but d'avoir posé, au terme de cette première année d'existence, les bases d'une organisation performante.

C'est donc avec le plus grand enthousiasme que j'entame ce mandat, avec l'espoir et la détermination de contribuer à faire du français une langue toujours plus présente et vivante en Amérique.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benoît Dubreuil', with a stylized flourish at the end.

**Benoît Dubreuil**

Commissaire à la langue française





# TABLE DES MATIÈRES

L'ORGANISATION.....	15
MANDAT .....	15
PLANIFICATION STRATÉGIQUE .....	15
RESSOURCES HUMAINES.....	16
RESSOURCES FINANCIÈRES .....	16
LES ACTIVITÉS ET SUIVIS .....	17
LE SUIVI DE LA SITUATION LINGUISTIQUE.....	20
LES CONSTATS .....	45
LES ENJEUX À APPROFONDIR .....	48
LES RECOMMANDATIONS .....	50



# L'ORGANISATION

## MANDAT

Nommé par l'Assemblée nationale du Québec, le commissaire à la langue française a pour fonctions de surveiller le respect des droits fondamentaux conférés par la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11), l'exécution des obligations qu'elle impose aux personnes, aux entreprises et à l'Administration de même que la mise en œuvre de ses dispositions par le ministère de la Langue française, l'Office québécois de la langue française et Francisation Québec.

Le commissaire a également pour fonction de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec, notamment en faisant le suivi de la connaissance, de l'apprentissage et de l'utilisation du français par les personnes immigrantes, de même qu'en identifiant les mesures adoptées par le gouvernement pour favoriser l'utilisation, par toutes et tous, du français comme langue commune et pour assurer la vitalité et la pérennité de cette langue.

Le commissaire doit veiller à ce que les institutions parlementaires satisfassent aux obligations auxquelles elles sont tenues en vertu de la *Charte de la langue française*. Il reçoit les plaintes relatives à tout manquement de ces institutions à cet égard.

Le commissaire fait rapport à l'Assemblée nationale et lui fournit, ainsi qu'au gouvernement et au ministre de la Langue française, les avis et les recommandations qu'il estime appropriés. De plus, il peut informer le public sur toute question liée à la langue française au Québec. Le commissaire est épaulé dans ses fonctions par un commissaire adjoint, nommé par le gouvernement sur sa recommandation.

## PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Au cours de l'année 2023-2024, le Commissaire à la langue française développera, conformément à l'article 9 de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), un plan stratégique qui définira la mission, la vision et les valeurs de l'organisme, présentera une analyse du contexte dans lequel il évolue, et précisera des orientations, des objectifs, des axes d'intervention ainsi que des résultats visés et des indicateurs de performance.

## RESSOURCES HUMAINES

Dès son entrée en fonction, le commissaire à la langue française a amorcé la préparation d'une stratégie de ressources humaines en vue de constituer l'équipe qui l'épaulera dans son mandat. Ses efforts ont été centrés sur le développement de descriptions d'emploi et d'affichages pour recruter ses premiers collaborateurs et collaboratrices. En plus de son noyau administratif, l'équipe du Commissaire sera composée de professionnels et professionnelles cumulant diverses expertises, notamment en recherche qualitative et quantitative, en réalisation d'enquêtes et en évaluation de la performance.

## RESSOURCES FINANCIÈRES

Conformément à l'article 204.13 de la *Charte de la langue française*, le commissaire à la langue française doit préparer des prévisions budgétaires annuelles et les soumettre au Bureau de l'Assemblée nationale, qui les approuve avec ou sans modification. Le 6 avril 2023, le Bureau de l'Assemblée nationale accordait au Commissaire à la langue française, pour l'exercice financier 2022-2023, un budget comportant des crédits totaux de 35 000 \$. Au cours de la même séance, le Bureau accordait au Commissaire des crédits totaux de 2 330 000 \$ pour l'année financière 2023-2024, dont 2 200 000 \$ en budget de fonctionnement et 130 000 \$ en budget d'investissement.

# LES ACTIVITÉS ET SUIVIS

## Entrée en poste et établissement de relations avec les principaux intervenants et intervenantes

Dès son entrée en fonction, le commissaire à la langue française a tenu une série de rencontres avec des parties prenantes des milieux associatif, gouvernemental et universitaire intéressées par la politique linguistique québécoise et la situation du français au Québec. Les rencontres visaient à faire connaître le mandat du commissaire, à alimenter sa réflexion en vue de la préparation d'un premier plan stratégique ainsi qu'à discuter des pistes de collaboration.

## Rayonnement et présence médiatique

Dans la foulée de sa nomination, le commissaire a participé à différentes activités médiatiques et a ainsi mieux fait connaître son mandat et sa vision. En plus d'un portrait publié dans *La Presse*, 10 entrevues radio et télévisées ont été diffusées en lien avec l'entrée en fonction du commissaire, dans lesquelles ce dernier a pu expliquer son mandat, ses priorités et sa compréhension de la situation linguistique au Québec. Les 16 et 17 mars, le commissaire a eu la chance de présenter un mot d'ouverture au Francolloque, premier rendez-vous sur l'état du français en enseignement supérieur, organisé par la Centrale des syndicats du Québec. L'événement a été l'occasion pour le commissaire de rencontrer plusieurs intervenants et chercheurs intéressés par la question du français en enseignement supérieur.

## Renseignements demandés

En vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 197 de la *Charte de la langue française*, le commissaire doit indiquer, dans son rapport annuel, s'il a reçu, dans l'exercice de ses fonctions, tous les renseignements, tous les rapports et toutes les explications demandés. Bien que les rencontres tenues à ce jour avec les autorités gouvernementales visaient principalement à faire connaître le mandat du commissaire et à comprendre le contexte des organisations auprès desquelles il pourrait être amené à intervenir, le commissaire confirme avoir reçu tous les renseignements, tous les rapports et toutes les explications demandés.

## Effectifs collégiaux

Conformément au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 197 de la *Charte de la langue française*, le commissaire doit faire état des effectifs déterminés en vertu des articles 88.0.5 et 88.0.6, des contingents déterminés en vertu des articles 88.0.10 et 88.0.11 et de leur respect par les établissements concernés. Comme ces articles n'entrent en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023, ce rapport ne fait pas état des effectifs visés.

## Institutions parlementaires

En vertu du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 197 de la *Charte de la langue française*, le commissaire doit faire état dans son rapport annuel du nombre de postes, au sein des institutions parlementaires, pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que la langue officielle est exigé ainsi que le nombre de ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.

Les discussions du Commissaire avec les institutions parlementaires et le ministère de la Langue française ont révélé qu'il n'existait pas pour l'instant de méthodologie commune permettant de dénombrer ces postes d'une manière cohérente au sein de la fonction publique. Certains problèmes compliquant la reddition de comptes ont été relevés. Par exemple, la connaissance d'une langue autre que le français peut avoir été exigée au moment de l'embauche d'un employé ou d'une employée, mais avoir perdu de sa pertinence au fil du temps et ne plus être requise aujourd'hui. Pour cette raison, le Commissaire a demandé aux institutions parlementaires de ne considérer que les exigences actuelles des postes.

Dans le cas des postes pour lesquels la connaissance d'une autre langue est souhaitable, le dénombrement pose des problèmes encore plus importants. Une organisation peut juger utile de compter, au sein d'une unité administrative, une certaine proportion de membres de son personnel ayant une connaissance d'une autre langue, sans que cette connaissance soit exigée au moment de l'embauche ni même évaluée officiellement. Par ailleurs, des intervenants en ressources humaines ont fait valoir que le fait de présenter la connaissance d'une autre langue comme un atout au moment de l'embauche irait à l'encontre du cadre normatif en vigueur en matière de dotation au sein de la fonction publique.

Le tableau 1 présente le dénombrement provisoire proposé par chaque institution parlementaire, au 31 mars 2023. Au cours de l'année 2023-2024, le Commissaire travaillera en collaboration avec les institutions parlementaires pour développer une méthodologie harmonisée. Ces travaux permettront notamment de clarifier ce que signifie « une connaissance souhaitable » d'une autre langue, de déterminer

si des descriptions d'emploi doivent être révisées et d'évaluer la pertinence de procéder à une réorganisation du travail en vue de réduire l'utilisation d'autres langues.

**Tableau 1. Nombre de postes pour lesquels la connaissance d'une autre langue que le français est exigée au sein des institutions parlementaires, au 31 mars 2023**

	Nombre de postes pour lesquels la connaissance d'une autre langue est exigée	Nombre total de postes*
Assemblée nationale du Québec**	50	741
Commissaire à la langue française	0	1
Commissaire à l'éthique et à la déontologie	0	13
Élections Québec	Moins de 20	339
Lobbyisme Québec	0	41
Protecteur du citoyen	22	192
Vérificateur général du Québec	0	348

\* Le dénombrement proposé exclut les personnes désignées par l'Assemblée nationale ainsi que les étudiants et les stagiaires.

\*\* La *Charte de la langue française*, en vertu de son annexe I, s'applique à l'Assemblée nationale dans l'exercice de ses activités autres que celles nécessaires à sa fonction délibérative ou à l'exercice de son pouvoir législatif et de son pouvoir de surveillance. Toutefois, l'Assemblée nationale présente ici un portrait administratif complet et inclut, dans la comptabilisation de ses postes, ceux dont les titulaires exercent des fonctions étroitement et directement liées aux activités auxquelles la *Charte* ne s'applique pas.

La *Charte de la langue française* définit plusieurs autres obligations à l'intention des institutions parlementaires et du Commissaire à la langue française, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre de la Politique linguistique de l'État (article 29.10). Cette dernière ayant été approuvée par décret le 22 février 2023 pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023, l'application des dispositions la concernant représentera une priorité du Commissaire à la langue française pour l'année 2023-2024.

# LE SUIVI DE LA SITUATION LINGUISTIQUE

## Contexte

Conformément à l'article 197 de la *Charte de la langue française*, le commissaire doit présenter, dans son rapport annuel, tout sujet ou tout cas qui, d'après lui, mérite d'être porté à l'attention de l'Assemblée nationale et qui découle de ses vérifications et de ses enquêtes. Il doit également formuler des constats et des recommandations portant sur l'évolution de la situation linguistique, sur les activités exercées par le ministre de la Langue française, par l'Office québécois de la langue française et par Francisation Québec, ou encore sur l'exécution des obligations qui incombent aux organismes de l'Administration en vertu de la *Charte de la langue française*.

Compte tenu de l'entrée en poste récente du commissaire, aucune enquête ou vérification n'a été réalisée au cours de l'année 2022-2023. En revanche, des informations importantes en lien avec l'évolution de la situation linguistique au Québec ont été rendues publiques durant la période 2022-2023, notamment dans la foulée de la diffusion des données du Recensement canadien de 2021 et des premiers rapports produits par l'Office québécois de la langue française dans le cadre du suivi quinquennal de la situation linguistique. Ces informations ont suscité de nombreuses réactions publiques, entre autres en raison du recul du français – et de la progression de l'anglais – observable au moyen de la plupart des indicateurs. Elles ont également suscité des discussions concernant les répercussions des politiques d'immigration actuelles sur la pérennité du français.

Le Commissaire souhaite tirer profit de son premier rapport annuel pour effectuer un retour sur les données rendues publiques cette année et établir certains constats liés à la situation linguistique, en particulier dans le contexte de la consultation gouvernementale à venir sur la planification pluriannuelle de l'immigration. Ces constats viendront en outre alimenter la planification stratégique qui sera développée par le Commissaire à la langue française au cours de l'année 2023-2024. Par ailleurs, à la suite des rencontres de consultation tenues auprès de parties prenantes, le Commissaire souhaite formuler des recommandations afin d'appuyer les démarches visant à renforcer la capacité de l'État et du milieu de la recherche à réaliser un suivi efficace de la situation linguistique.

## Langue maternelle et langue d'usage à la maison

Les données du Recensement de 2021 indiquent que les tendances documentées dans les recensements précédents se sont poursuivies au cours des dernières années. C'est le cas de la baisse du pourcentage de résidents du Québec ayant le français comme langue maternelle, passé de 77,1 % à 74,8 %, ainsi que du pourcentage de ceux qui utilisent le français le plus souvent à la maison, passé de 79,0 % à 77,5 %. Cette baisse est d'abord liée à la croissance de la population immigrante et de la population de langue maternelle et de langue d'usage tierces, passées respectivement de 13,2 % à 13,9 %, puis de 7,3 % à 7,9 %.

Si la croissance de la population immigrante a contribué à faire diminuer la population ayant le français comme langue maternelle et d'usage, ce ne fut pas le cas pour ce qui est de la langue anglaise. La population anglophone de langue maternelle et de langue d'usage, qui était en recul presque continu depuis les années 1970, a en effet connu une augmentation au cours des cinq dernières années. La population dont l'anglais est la langue maternelle est ainsi passée de 7,5 % à 7,6 %, alors que celle utilisant le plus souvent l'anglais à la maison a augmenté de 9,7 % à 10,4 %.

Tableau 2. Langue maternelle et langue parlée le plus souvent à la maison (en pourcentage), au Québec et sur l'île de Montréal, de 2001 à 2021

Langue maternelle								
	Québec				Île de Montréal			
	Français	Anglais	Autres	Réponses multiples	Français	Anglais	Autres	Réponses multiples
2001	80,9	7,8	10,0	1,4	52,1	16,9	28,2	2,8
2006	79,0	7,7	11,9	1,3	48,8	16,8	31,7	2,7
2011	78,1	7,7	12,3	2,0	47,0	16,6	32,3	4,1
2016	77,1	7,5	13,2	2,3	46,4	16,0	32,7	4,8
2021	74,8	7,6	13,9	3,7	44,0	16,3	32,5	7,2
Langue parlée le plus souvent à la maison								
	Québec				Île de Montréal			
	Français	Anglais	Autres	Réponses multiples	Français	Anglais	Autres	Réponses multiples
2001	82,3	9,8	5,9	1,9	54,7	22,6	17,0	4,7
2006	81,1	10,0	7,0	2,0	52,6	23,9	19,0	4,6
2011	80,0	9,8	7,1	3,2	50,3	23,4	18,9	7,4
2016	79,0	9,7	7,3	4,0	49,8	22,8	18,3	9,1
2021	77,5	10,4	7,9	4,3	48,3	24,2	18,7	8,8

Source : Statistique Canada, recensements de 2001 à 2021. Compilation de l'Office québécois de la langue française.

L'évolution démographique récente s'accompagne par ailleurs d'une croissance rapide du plurilinguisme dans le domaine privé. Plusieurs Québécois déclarent en effet parler à la fois l'anglais et le français à la

maison, ou encore l'anglais ou le français en parallèle avec une langue tierce. En 2021, pas moins de 16,4 % des résidents du Québec parlaient au moins régulièrement plus d'une langue à la maison. On peut ainsi établir que 85,0 % des Québécois parlaient au moins régulièrement le français à la maison, que 20,0 % parlaient régulièrement l'anglais et que 16,0 % parlaient régulièrement une langue tierce. La prise en compte des réponses multiples et de l'utilisation régulière du français aux côtés d'autres langues permet de nuancer les constats sur la baisse de l'usage du français à la maison<sup>1</sup>, bien qu'elle fasse également croître de manière importante l'usage de l'anglais dans le domaine privé.

Compte tenu de la concentration de l'immigration et des contacts entre francophones et anglophones dans la région de Montréal, les tendances observables à l'échelle du Québec s'y manifestent d'une manière encore plus forte. Sur l'île, le pourcentage de personnes ayant le français comme langue maternelle poursuit sa chute rapide, passant de 46,4 % en 2016 à 44,0 % en 2021, alors que la baisse est un peu moins abrupte pour la langue parlée à la maison (de 49,8 % à 48,3 %). Si la baisse du français s'explique en partie par la montée des langues tierces et du plurilinguisme, elle profite également à l'anglais, qui a connu, sur l'île de Montréal, une première hausse depuis 1976 dans le cas de la langue maternelle, puis une première hausse depuis 2006 dans le cas de la langue parlée à la maison.

La hausse du plurilinguisme observable à l'échelle du Québec se manifeste avec davantage de force sur l'île de Montréal. En 2021, 65,0 % des habitants de l'île affirmaient utiliser le français à la maison le plus souvent ou régulièrement, 41,0 % affirmaient la même chose pour l'anglais, puis 37,0 % pour une langue tierce. Au cours des dernières années, cet accroissement du plurilinguisme a retenu l'attention de la recherche. Plusieurs études, notamment qualitatives, ont exploré ou explorent les comportements, les attitudes et les préférences des locuteurs en contexte plurilingue. La signification de ces développements pour l'aménagement linguistique n'est cependant pas toujours claire et méritera un examen plus complet, entre autres pour comprendre si le plurilinguisme est une situation durable ou transitoire et s'il découle d'un usage complémentaire des langues ou plutôt de leur mise en concurrence. Le Commissaire à la langue française s'intéressera à ces questions dans ses travaux ultérieurs.

---

<sup>1</sup> MARCOUX, Richard, Jean-Pierre CORBEIL et Victor PICHÉ (2023). *À propos du plurilinguisme et de quelques indicateurs sur la langue française au Québec à la suite du recensement de 2021. Les langues maternelles et parlées à la maison*, Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF), Université Laval, note de recherche de l'ODSEF, 19 p.

## Connaissance des langues et première langue officielle parlée

Le Recensement de 2021 offre également un portrait de la connaissance des langues française et anglaise au Québec. Ainsi, le pourcentage de la population unilingue française poursuit sa baisse historique amorcée en 1971, passant de 50,0 % en 2016 à 47,3 % en 2021. À l'inverse, la proportion de personnes bilingues français-anglais poursuit sa croissance, augmentant de 44,5 % à 46,3 %. Le bilinguisme est encore plus présent sur l'île de Montréal, où 60,0 % de la population déclare pouvoir soutenir une conversation dans les deux langues. Quant à la population déclarant ne connaître que l'anglais (5,3 %) ou ne connaître ni le français ni l'anglais (1,1 %), elle est en augmentation.

**Tableau 3. Connaissance du français et de l'anglais (en pourcentage), au Québec et sur l'île de Montréal, de 2001 à 2021**

	Québec				Île de Montréal			
	Français	Anglais et français	Anglais seulement	Aucune	Français	Anglais et français	Anglais seulement	Aucune
2001	53,8	40,6	4,5	1,1	29,0	57,0	11,6	2,4
2006	53,9	40,6	4,5	1,0	29,9	56,0	11,5	2,6
2011	51,8	42,6	4,7	0,9	28,0	57,7	11,8	2,5
2016	50,0	44,5	4,6	0,9	27,0	59,1	11,5	2,4
2021	47,3	46,3	5,3	1,1	24,6	59,8	13,2	2,4

**Source :** Statistique Canada, recensements de 2001 à 2021. Compilation de l'Office québécois de la langue française.

La situation au sein de la population immigrante récente mérite un examen particulier, puisque cette dernière est en croissance et se concentre dans la région de Montréal, là où la situation du français est plus précaire. Les tableaux du Recensement de 2021 présentent des données sur la première langue officielle parlée (PLOP) selon le statut d'immigration. La PLOP est un indicateur construit à partir de trois variables du recensement (la langue maternelle, la langue d'usage et la connaissance des langues officielles) et est généralement associée à la langue de travail et à la langue utilisée dans l'espace public.

Au sein de la population non immigrante, 87,8 % des gens ont le français comme PLOP, une proportion qui diminue à 54,3 % au sein de la population immigrante. Pour tenir compte de l'évolution des politiques et de la composition de l'immigration au fil des années, on peut examiner séparément la situation des personnes ayant immigré au Québec récemment, notamment entre 2011 et 2021. Les données du Recensement de 2021 indiquent que le français est la PLOP de 57,6 % des personnes arrivées pendant cette période, alors que l'anglais est celle de 21,6 % d'entre elles. Par ailleurs, 16,7 % ont le français et l'anglais comme PLOP et 4,1 % n'ont aucune des deux langues.

À la suite du Recensement de 2021, Statistique Canada a tiré profit des possibilités d'arrimage avec les données administratives d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et a conçu des tableaux statistiques présentant la PLOP selon la catégorie d'admission et l'expérience des personnes immigrantes avant l'admission.

Tableau 4. Première langue officielle parlée (en pourcentage) au Québec en 2021 selon le statut d'immigration et selon la catégorie d'admission pour les immigrantes et immigrants récents (2011-2021)

	Ensemble de la population		Immigrantes et immigrants récents (2011-2021)			
	Non-immigrant(e)s	Immigrant(e)s	Total	Immigrant(e)s économiques	Personnes parrainées	Réfugié(e)s
Français	87,8	54,3	57,6	60,3	55,5	49,5
Anglais	10,3	25,2	21,6	19,7	26,2	21,8
Français et anglais	1,6	16,5	16,7	18,8	10,3	19,7
Ni français ni anglais	0,3	4,0	4,1	1,1	8,0	9,0

**Source :** Statistique Canada (2022). *Période d'immigration selon la première langue officielle parlée, le lieu de naissance, la catégorie d'admission, et l'expérience avant l'admission : Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties*, tableau 98-10-0372-01; et Statistique Canada (2022). *Langues parlées à la maison selon la langue maternelle, le statut d'immigrant et la période d'immigration et la première langue officielle parlée : Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties*, tableau 98-10-0301-01.

Les données indiquent que le français est légèrement plus présent chez les immigrants économiques (60,3 %) que chez les immigrants parrainés (55,5 %) et les personnes réfugiées (49,5 %). L'anglais est quant à lui bien présent au sein des trois groupes, dans une proportion de 19,7 % chez les immigrants économiques, de 26,2 % chez les personnes parrainées et de 21,8 % chez les réfugiés. Le bilinguisme français-anglais joue également un rôle important, particulièrement chez les immigrants économiques (18,8 %) et les réfugiés (19,7 %), alors que les immigrants parrainés sont moins nombreux dans cette situation (10,2 %). Finalement, une part non négligeable des immigrants parrainés (8,0 %) et des réfugiés (9,0 %) ne connaît ni le français ni l'anglais, un phénomène marginal chez les immigrants économiques (1,1 %).

Les données sur l'expérience avant l'admission offrent un portrait complémentaire. Chez les personnes ayant d'abord séjourné comme demandeuses d'asile (57,6 %) ou ayant immigré sans expérience préalable (57,2 %), l'utilisation du français comme première langue parlée ne se distingue pas de la moyenne. Chez

celles ayant bénéficié d'un permis de travail seulement (60,1 %) ou d'un permis de travail et d'un permis d'études (60,1 %), ce pourcentage est légèrement supérieur. La place du français est cependant plus faible chez les immigrantes et immigrants ayant bénéficié uniquement d'un permis d'études (44,9 %). Pour ce qui est de l'anglais, il est particulièrement présent chez les personnes ayant bénéficié d'un permis de travail (30,5 %), d'un permis d'études (33,8 %) ou des deux (26,7 %).

**Tableau 5. Première langue officielle parlée (en pourcentage) au Québec en 2021 par les immigrantes et immigrants récents (2011-2021) selon l'expérience avant l'admission**

	Total	Demande d'asile	Permis de travail seulement	Permis d'études seulement	Permis de travail et d'études	Sans expérience
Français	57,6	58,1	60,1	44,9	60,1	57,2
Anglais	21,6	22,0	30,5	33,8	26,7	19,5
Français et anglais	16,7	15,7	8,6	20,8	12,9	18,3
Ni français ni anglais	4,1	4,3	0,8	0,5	0,3	5,0

**Source :** Statistique Canada (2022). *Période d'immigration selon la première langue officielle parlée, le lieu de naissance, la catégorie d'admission, et l'expérience avant l'admission : Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties*, tableau 98-10-0372-01.

Malgré les variations selon la catégorie d'admission et l'expérience avant l'admission, on constate que le français reste toujours beaucoup moins présent au sein de la population immigrante récente (57,6 %) qu'au sein de la population en général (87,8 %). Cet écart est relativement stable d'un sous-groupe à l'autre, à l'exception de celui des personnes qui ont immigré après avoir bénéficié d'un permis d'études seulement, chez qui l'écart est encore plus grand. À l'inverse, l'anglais occupe, chez tous les sous-groupes, une place largement supérieure à ce que l'on observe dans la population non immigrante. Ainsi, l'anglais est la première langue officielle parlée par 10,3 % de la population non immigrante, mais par plus du double de la population immigrante récente (21,6 %). De plus, 1,6 % de la population non immigrante a le français et l'anglais comme premières langues officielles parlées, alors que cette proportion s'élève à 16,7 % au sein de la population immigrante récente. En résumé, les données sur la PLOP indiquent que, même si le français est bien implanté au sein d'une petite majorité de personnes immigrantes, l'anglais continue de

jouir d'un fort pouvoir d'attraction auprès d'une minorité importante, et ce, peu importe le parcours d'immigration.

## Langue de travail et langue utilisée dans la sphère publique

En plus de la connaissance des langues et de leur usage dans l'espace privé, les données des recensements offrent un portrait de la place des langues sur le marché du travail. Le français comme langue le plus souvent utilisée au travail est ainsi passé de 82,0 % en 2011 à 80,0 % en 2016, puis à 79,9 % en 2021. Pendant la même période, l'anglais est passé de 11,7 % à 13,0 %. Sur l'île de Montréal, le français demeure la langue la plus présente sur le marché du travail, mais n'est utilisé le plus souvent que par 57,0 % des personnes en emploi, contrairement à 60,0 % 10 ans plus tôt. L'anglais est quant à lui utilisé le plus souvent par 31,5 % d'entre elles, une proportion qui s'élevait à 28,2 % en 2011. Finalement, il faut noter que la part de la population utilisant le plus souvent le français et l'anglais s'est maintenue depuis 10 ans, tandis que la part des personnes utilisant le plus souvent une langue tierce reste marginale, avec 1,1 % au Québec et 1,7 % à Montréal.

Tableau 6. Langue utilisée le plus souvent au travail (en pourcentage), au Québec et sur l'île de Montréal, de 2011 à 2021\*

	Québec**		Île de Montréal**			
	Français	Anglais	Français et anglais	Français	Anglais	Français et anglais
2001	82,0	12,3	5,2	60,9	28,5	9,6
2006	82,6	12,4	4,5	61,2	29,2	8,7
2011	82,0	11,8	5,6	60,0	28,2	10,8
2016	80,0	12,0	7,3	57,2	27,5	14,4
2021	79,9	14,0	5,4	57,0	31,5	10,6

\* Selon le lieu de résidence.

\*\* Chacune des trois catégories de langue inclut l'usage d'une langue autre que le français ou l'anglais en sus de la ou des langues mentionnées.

**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et recensements de 2001 et 2021. Compilation de l'Office québécois de la langue française.

Les données sur l'évolution de la langue de travail doivent être interprétées avec prudence, en raison des changements méthodologiques survenus depuis 2011. Cette année-là, le questionnaire long du recensement a été remplacé par l'Enquête nationale auprès des ménages, à laquelle la population ne devait plus répondre obligatoirement. En 2021, des changements à l'ordre et à la formulation des questions sur la langue de travail ont entraîné une augmentation des réponses uniques et une baisse du pourcentage de personnes affirmant utiliser le français et l'anglais à égalité. Si la méthodologie précédente avait été maintenue, on aurait observé une baisse supplémentaire de l'usage prédominant du français, une hausse moins importante ou un maintien de l'usage prédominant de l'anglais, ainsi qu'une hausse ou un maintien de l'usage des deux langues à égalité. Dans tous les cas, les données depuis 2006 indiquent une baisse

de la présence du français au travail, particulièrement prononcée dans la région de Montréal, au profit d'une hausse de l'utilisation prédominante ou concomitante de l'anglais.

La langue le plus souvent utilisée au travail est un indicateur commode pour suivre l'évolution de la place relative du français et de l'anglais, mais cet indicateur ne rend pas entièrement compte de la dynamique linguistique sur le marché du travail, considérant le grand nombre d'emplois où le français et l'anglais sont utilisés de manière secondaire. Ainsi, en 2021, 6,2 % des travailleurs utilisaient régulièrement le français dans le cadre de leurs fonctions, tout en parlant principalement en anglais<sup>2</sup>. Si on ajoute ces travailleurs à ceux qui utilisaient principalement le français ou qui l'utilisaient à égalité avec l'anglais, on obtient environ 91,0 % des personnes en emploi qui utilisaient le français au moins régulièrement. Inversement, aux 14,0 % de personnes qui travaillaient le plus souvent en anglais et aux 5,4 % qui utilisaient le français et l'anglais à égalité, on peut ajouter 15,0 % de la main-d'œuvre qui travaillait principalement en français, mais utilisait l'anglais régulièrement. Au total, la part de la population en emploi qui utilisait l'anglais au moins régulièrement s'élevait donc à 35,0 %.

L'évolution de la fréquence à laquelle l'anglais et le français sont utilisés sur le marché du travail peut s'expliquer par plusieurs causes : l'évolution de la structure industrielle (puisque certains secteurs exigent davantage l'utilisation d'une langue ou d'une autre), l'évolution des tâches au sein des différentes industries (par exemple, en raison du changement technologique ou des modes d'organisation du travail), ou encore l'évolution de la composition de la main-d'œuvre (parce que les travailleuses et travailleurs n'ont pas tous les mêmes compétences, attitudes et préférences linguistiques). Dans une étude des données des recensements de 2001 à 2016, Louis Cornelissen a démontré que le recul du français sur le marché québécois ne pouvait s'expliquer par l'évolution de la structure industrielle<sup>3</sup>. Au contraire, si la place du français était demeurée stable dans chaque secteur de l'économie, on aurait assisté à une augmentation de la place du français sur le marché du travail – plutôt qu'à une baisse – pendant cette période. L'hypothèse selon laquelle la baisse du français s'expliquerait par l'évolution des tâches au sein des différentes industries – en lien, par exemple, avec la mondialisation de l'économie ou la transformation

---

<sup>2</sup> Statistique Canada (2022). *Première langue officielle parlée selon les langues utilisées au travail, le statut d'immigrant et le lieu de naissance : Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement*, tableau 98-10-0521-01.

<sup>3</sup> CORNELISSEN, Louis (2022). *L'effet de l'évolution de la structure industrielle et professionnelle sur l'utilisation des langues au travail dans la RMR de Montréal*, Colloque de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, École nationale d'administration publique, 11 mai 2022.

numérique – mériterait en soi un examen détaillé. Dans ce premier survol de la situation linguistique au Québec, le Commissaire se limitera à rapporter les principales données récentes illustrant les effets potentiels, sur le marché du travail, des changements dans la composition de la population.

On peut d'abord s'intéresser à l'utilisation des langues au travail en fonction de la langue parlée à la maison par les travailleuses et travailleurs. Les personnes parlant seulement le français à la maison utilisaient cette langue au travail le plus souvent dans une proportion de 93,7 %, alors que c'était le cas de 44,9 % de celles utilisant seulement une langue non officielle à la maison, puis de 19,7 % de celles utilisant l'anglais. De son côté, l'anglais n'était utilisé le plus souvent au travail que par 3,9 % des personnes parlant seulement français à la maison, mais par 32,5 % de celles parlant une langue non officielle et par 69,8 % de celles parlant anglais. De façon générale, les allophones se situent à mi-chemin entre les francophones et les anglophones, mais le portrait est différent lorsqu'on considère les usages linguistiques des personnes utilisant plus d'une langue à la maison. Ainsi, les personnes qui parlaient le français à la maison en plus d'une langue non officielle travaillaient le plus souvent en français dans 86,4 % des cas, se rapprochant ainsi de celles utilisant seulement le français à la maison. À l'inverse, celles qui utilisaient l'anglais à la maison en plus d'une langue non officielle se rapprochaient de celles utilisant seulement l'anglais, employant le français de manière prédominante au travail dans seulement 9,7 % des cas.

Tableau 7. Langue utilisée le plus souvent au travail (en pourcentage) selon la langue parlée à la maison au Québec en 2021

	Langue parlée à la maison				
	Français seulement	Anglais seulement	Langue non officielle seulement	Français et langue non officielle	Anglais et langue non officielle
Français	93,7	19,7	44,9	86,4	9,7
Anglais	3,9	69,8	32,5	4,5	73,5
Français et anglais	2,3	10,2	7,4	5,8	9,2
Autres	0,0	0,3	15,1	3,3	7,6

**Source :** Statistique Canada (2022). *Langues utilisées au travail selon les langues utilisées à la maison et statut d'immigrant et période d'immigration : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties*, tableau 98-10-0524-01.

Un portrait complémentaire apparaît si on examine l'utilisation du français en fonction du statut d'immigration. On constate ainsi que la proportion de personnes immigrantes qui utilise le plus souvent l'anglais au travail (25,9 %) est deux fois et demie plus élevée que la proportion de personnes non immigrantes (10,6 %). Pour ce qui est du français, bien qu'il soit utilisé le plus souvent par une majorité de personnes immigrantes (61,4 %), il accuse néanmoins un retard important par rapport à la population non immigrante (84,5 %).

L'évolution de l'utilisation du français au travail au sein des différentes cohortes d'immigrants mérite une attention particulière, puisque la tendance de ces dernières à opter pour le français a changé de façon importante au fil du temps, en fonction de la composition de l'immigration, des politiques d'accueil et d'intégration en vigueur et des dynamiques en présence au sein de la société québécoise. À ce titre, on constate une amélioration notable de la situation chez les personnes arrivées à partir des années 1980, puis une nouvelle amélioration à partir du début des années 2000. L'utilisation prédominante du français

atteint ainsi un sommet chez la cohorte arrivée entre 2011 et 2015 (66,3 %), même si cette utilisation demeure largement derrière la moyenne des personnes non immigrantes. Les données de la cohorte arrivée entre 2016 et 2021 présentent cependant une détérioration de la situation. Au sein de cette cohorte, l'utilisation prédominante du français s'établit à 56,3 %, soit 10,0 points de pourcentage de moins que la cohorte précédente, alors que l'utilisation prédominante de l'anglais atteint 31,1 %, une proportion supérieure à celle observée chez toutes les cohortes arrivées depuis l'adoption de la *Charte de la langue française* en 1977. Il est possible que la place du français augmente avec le temps au sein de cette cohorte, mais la tendance à la baisse demeure néanmoins préoccupante.

**Tableau 8. Langue utilisée le plus souvent au travail (en pourcentage) au Québec en 2021 selon le statut d'immigration et la période d'immigration**

Immigrantes et immigrants									
	Non-immigrant(e)s	Total	Avant 1980	1980-1990	1991-2000	2001-2010	2011-2015	2016-2021	Résident(e)s non permanent(e)s
Français	84,5	61,4	51,7	59,2	57,0	64,4	66,3	56,3	54,4
Anglais	10,6	25,9	34,4	25,8	28,8	23,0	22,3	31,1	34,6
Français et anglais	4,4	9,5	11,0	11,1	10,4	9,6	8,0	7,5	5,6
Autres	0,5	3,2	1,5	2,3	2,3	1,6	2,1	3,6	5,4

**Source :** Statistique Canada (2022). *Langues utilisées au travail selon les langues utilisées à la maison et statut d'immigrant et période d'immigration : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties*, tableau 98-10-0524-01.

La situation des résidents non permanents (étudiants étrangers, travailleurs étrangers temporaires et demandeurs d'asile) soulève par ailleurs des préoccupations particulières. Alors que l'on comptait quelque 100 000 résidents non permanents il y a 10 ans, les dernières estimations indiquent que leur nombre serait aujourd'hui d'environ 346 000, soit approximativement 4,0 % de la population québécoise, une situation

absolument inédite<sup>4</sup>. Cette population est équivalente à l'ensemble de la population immigrante admise au Québec pendant la décennie 2010-2019 et encore présente au Québec en 2021, c'est-à-dire près de 370 000 personnes<sup>5</sup>.

Les données du recensement montrent qu'en 2021, le français est moins présent et que l'anglais l'est davantage chez les résidents non permanents qu'au sein de toutes les cohortes d'immigration, à l'exception de celles arrivées avant 1980. On peut penser que cette forte présence de l'anglais comme langue utilisée le plus souvent au travail chez les résidents non permanents (34,6 % en 2021) entraîne déjà des répercussions importantes sur la situation du français au Québec. Dans un contexte où plusieurs résidents non permanents aspirent de manière légitime à accéder à la résidence permanente, on peut également s'inquiéter de la difficulté qu'il y aura à réorienter vers un usage prédominant du français les nombreux demandeurs d'asile, étudiants étrangers et travailleurs étrangers temporaires qui seront établis au Québec depuis quelques années et y auront adopté l'anglais comme langue commune.

Pour approfondir sa compréhension de la situation linguistique en lien avec le marché du travail, le Commissaire s'est penché sur la façon dont la langue de travail varie chez les immigrants récents (les personnes arrivées entre 2011 et 2021), selon la catégorie d'admission et l'expérience avant l'admission. Les résultats renforcent les conclusions présentées précédemment concernant la PLOP. On constate en effet très peu d'écart en ce qui a trait à la tendance à utiliser le plus souvent le français au travail selon que les personnes ont été admises comme immigrantes économiques (62,2 %), immigrantes parrainées (60,3 %) ou réfugiées (59,3 %). En d'autres mots, l'application de la grille de sélection du Québec aux immigrants économiques ne conduit pas à une utilisation beaucoup plus fréquente du français par ces personnes sur le marché du travail.

Des variations un peu plus importantes apparaissent cependant lorsqu'on considère l'expérience des personnes immigrantes avant l'admission. On constate ainsi que celles ayant formulé une demande d'asile (65,6 %) ou ayant été admises sans expérience préalable au Québec (63,7 %) ont davantage tendance à utiliser le français le plus souvent au travail que celles admises après avoir bénéficié d'un permis de travail (55,7 %), d'un permis d'études (51,4 %) ou des deux (55,2 %). Ces écarts méritent d'être soulignés,

---

<sup>4</sup> Institut de la statistique du Québec (2023). *Bilan démographique du Québec, Édition 2023*, p. 78.

<sup>5</sup> Selon le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 509 270 personnes ont été admises au Québec entre 2010 et 2019 et 369 956, soit 72,6 %, s'y trouvaient toujours en 2021. Voir ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (2022). *Présence et portraits régionaux en 2021 des personnes immigrantes admises au Québec entre 2010 et 2019*, p. 31.

puisqu'on présume généralement que le fait d'avoir séjourné au Québec avant l'admission favorise l'intégration à la société québécoise. C'est d'ailleurs ce présupposé qui est au fondement du Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Si les personnes admises en vertu du PEQ semblent effectivement bien s'intégrer à l'économie québécoise<sup>6</sup>, les données présentées soulèvent des doutes quant à l'efficacité du programme à orienter les diplômés du Québec vers un usage prédominant du français au travail.

**Tableau 9. Langue utilisée le plus souvent au travail (en pourcentage) au Québec en 2021 par les immigrantes et immigrants récents (2011-2021), selon la catégorie d'admission et l'expérience avant l'admission**

	Catégorie d'admission			Expérience avant l'admission				
	Immigrant(e)s économiques	Immigrant(e)s parrainé(e)s par la famille	Réfugié(e)s	Demande d'asile avant l'admission	Permis de travail seulement avant l'admission	Permis d'études seulement avant l'admission	Permis de travail et d'études avant l'admission	Sans expérience avant l'admission
Français	62,2	60,3	59,3	65,6	55,7	51,4	55,2	63,7
Anglais	27,0	27,3	23,4	21,6	35,1	34,8	32,4	23,9
Français et anglais	8,2	5,6	10,0	8,5	6,6	10,0	9,8	7,5
Autres	1,6	5,0	4,3	2,5	1,7	2,2	1,3	3,4

**Source :** Statistique Canada, Recensement de 2021. Extraction particulière et compilation du Commissaire à la langue française.

Finalement, les données du Recensement de 2021 indiquent que l'utilisation du français continue de varier de façon très importante selon le pays de naissance des personnes immigrantes. Le tableau 10 présente les données pour les 20 pays d'où provenait le plus grand nombre de personnes immigrantes au Québec au cours de la décennie 2010-2019.

<sup>6</sup> FLEURY, Charles, Danièle BÉLANGER et Aline LECHAUME (2020). « Réformes de l'immigration au Québec en 2019 et 2020 : la logique politique à l'épreuve de l'analyse statistique », *Revue canadienne de sociologie*, vol. 57, n° 3, p. 453-472.

Ces personnes peuvent être réparties en quatre groupes, selon leur pays de naissance :

1. Chez celles provenant de pays où le français est langue officielle ou jouit d'une forte implantation historique (France, Algérie, Haïti, Maroc, Cameroun, Tunisie, Côte d'Ivoire et République démocratique du Congo), le français est utilisé le plus souvent au travail dans des proportions semblables à celles observées au sein de la population non immigrante (80 % et plus), bien qu'inférieures à celles observables chez les francophones du Québec.
2. Pour ce qui est des personnes provenant de pays où l'on parle une autre langue latine (Colombie, Mexique, Moldavie et Brésil), elles adoptent majoritairement le français, mais restent sous le seuil observable dans la population d'accueil (de 50 % à 80 %).
3. Chez celles originaires de pays arabophones où la présence du français est moins forte ou exerce une influence aux côtés de l'anglais (Syrie, Liban et Égypte), le français demeure présent, mais est parlé le plus souvent par une minorité de travailleuses et travailleurs (de 30 % à 50 %).
4. Finalement, les personnes originaires de pays anglophones (États-Unis), de pays asiatiques (Chine) ou de pays où l'anglais joue traditionnellement un rôle véhiculaire important (Inde et Philippines) sont peu susceptibles d'opter le plus souvent pour le français (moins de 30 %). Celles provenant de l'Inde ou des Philippines se démarquent par l'usage presque exclusif qu'elles font de l'anglais sur le marché du travail.

Tableau 10. Langue utilisée le plus souvent au travail (en pourcentage) au Québec en 2021 par les immigrantes et immigrants récents (2011-2021), selon le pays de naissance, et nombre de personnes admises entre 2010 et 2019 et toujours présentes en 2021

	Immigrant(e)s admis(es) entre 2010 et 2019 et toujours présent(e)s en 2021	Français	Anglais	Français et anglais	Autres
France	32 240	80,9	11,6	7,3	0,2
Algérie	28 860	89,2	4,4	5,4	1,0
Haïti	26 648	89,7	4,7	4,4	1,3
Maroc	23 393	81,3	7,6	9,6	1,4
Chine	17 804	19,8	49,0	5,5	25,7
Syrie	15 744	39,3	32,3	13,8	14,5
Cameroun	14 296	85,8	7,5	6,3	0,1
Philippines	12 784	4,2	88,6	6,3	1,0
Colombie	12 172	72,3	14,8	6,5	6,4
Tunisie	10 962	81,8	8,0	8,7	1,5
Côte d'Ivoire	10 359	90,7	4,3	5,0	0,0
Iran	10 306	29,6	56,1	10,8	3,1
Inde	7 341	3,2	86,0	4,6	6,0
Liban	6 936	47,5	29,9	17,5	5,2
Mexique	6 923	58,7	23,9	9,4	7,9

	Immigrant(e)s admis(es) entre 2010 et 2019 et toujours présent(e)s en 2021	Français	Anglais	Français et anglais	Autres
Égypte	6 556	36,7	42,6	17,7	2,9
Moldavie	6 337	70,2	16,3	10,1	3,7
République démocratique du Congo	6 319	86,2	5,0	7,7	0,8
États-Unis	5 892	21,1	68,8	7,3	2,5
Brésil	4 652	58,8	30,1	8,3	2,7

**Source** : Statistique Canada, extraction particulière pour le Commissaire à la langue française, ainsi que ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (2022). *Présence et portraits régionaux en 2021 des personnes immigrantes admises au Québec entre 2010 et 2019*, p. 31.

La langue de travail est la seule donnée du recensement concernant directement le domaine public. Les données présentées sont néanmoins cohérentes avec celles présentées par l'Office québécois de la langue française lors de sa plus récente enquête sur l'utilisation des langues dans l'espace public. Ces données avaient en effet révélé que le français était la langue le plus souvent utilisée en public par 83,8 % des personnes non immigrantes et par 58,9 % des personnes immigrantes<sup>7</sup>. À l'inverse, l'anglais était principalement utilisé par 7,9 % des personnes non immigrantes et 23,2 % des personnes immigrantes, une proportion trois fois supérieure. Dans les deux cas, on constate que le poids relatif du français et de l'anglais est similaire dans les données du recensement liées à la langue de travail et dans celles de l'Office québécois de la langue française liées à la langue utilisée dans l'espace public, et ce, malgré des questions et des méthodologies très différentes. Au sein de la population immigrante, l'usage prédominant du français est environ 25 points de pourcentage inférieur à ce qu'il est au sein de la population non immigrante, alors que l'usage prédominant de l'anglais est environ 15 points de pourcentage plus élevé. Enfin, les données

<sup>7</sup> Office québécois de la langue française (2019). *Langue publique au Québec en 2016 : l'espace public*, Québec, p. 18.

sur la langue de travail et celles sur l'usage des langues dans l'espace public sont également très cohérentes avec celles sur la PLOP présentées précédemment.

## Raisons d'utiliser l'anglais dans la sphère publique

Pour jeter une lumière complémentaire sur l'utilisation de l'anglais en contexte professionnel, on peut se référer à l'enquête publiée en 2021 par l'Office québécois de la langue française et portant sur les langues utilisées dans diverses situations au travail. Chez les travailleuses et travailleurs de l'île de Montréal, les raisons d'utiliser l'anglais au travail relèvent en partie de facteurs liés à la mondialisation, comme le besoin de servir la clientèle de l'extérieur du Québec (40,9 %) ou de faciliter la communication par exemple avec un siège social ou des fournisseurs (16,8 %).

Plusieurs raisons renvoient cependant, en tout ou en partie, aux préférences des locuteurs dans leurs interactions entre eux : 50,5 % de ceux qui utilisent l'anglais au travail évoquent ainsi le besoin de servir une clientèle du Québec, 25,4 % réfèrent aux préférences de leurs collègues pour cette langue, puis 10,9 % mentionnent leur préférence individuelle pour l'anglais. Les proportions varient de façon importante selon la langue des locuteurs. Par exemple, les anglophones (46,2 %) et les allophones (34,5 %) sont plus susceptibles que les francophones (28,7 %) de déclarer que leurs collègues préfèrent utiliser l'anglais, et sont plus nombreux à préférer eux-mêmes l'utiliser. Dans un contexte où environ 60,0 % de la population de l'île de Montréal est bilingue, ces résultats indiquent que la préférence des travailleurs ou de la clientèle pour le français ou l'anglais est susceptible d'influencer de manière importante la dynamique linguistique au sein des organisations.

**Tableau 11. Raisons (en pourcentage) d'utiliser l'anglais au travail sur l'île de Montréal en 2018 selon la langue parlée à la maison**

	Total	Francophones	Anglophones	Allophones	Multilingues
Pour servir la clientèle du Québec	50,5	55,4	41,3	50,9	47,0
Pour servir la clientèle de l'extérieur du Québec	40,9	42,5	37,7	37,4	51,3
Les personnes avec qui je travaille préfèrent utiliser cette langue	34,5	28,7	46,2	34,5	33,9
Selon le contexte (pour faciliter la communication avec le siège social ou les fournisseurs)	16,8	14,9	22,1	13,3	16,8
Je préfère utiliser cette langue ou j'ai une meilleure maîtrise de cette langue	10,9	2,5	28,1	11,9	5,0

**Source :** Office québécois de la langue française (2021). *Langues utilisées dans diverses situations de travail au Québec en 2018*, Québec, p. 28.

L'étude de l'Office québécois de la langue française présente également les principales raisons des travailleuses et travailleurs d'utiliser l'anglais avec leurs collègues. Ces raisons sont les mêmes d'un groupe linguistique à l'autre : la préférence des collègues pour cette langue (36,3 %) est suivie du fait que l'anglais est la langue normale et habituelle au sein de l'organisation (17,3 %), d'une préférence personnelle pour l'anglais (14,0 %), puis du fait que certains collègues ne sont pas au Québec (11,1 %). D'une façon peu surprenante, les anglophones – et, dans une moindre mesure, les allophones – sont beaucoup plus nombreux à évoquer chacune de ces raisons.

**Tableau 12. Raisons (en pourcentage) d'utiliser l'anglais avec les collègues sur l'île de Montréal en 2018 selon la langue parlée à la maison**

	Total	Francophones	Anglophones	Allophones	Multilingues
Certains collègues préfèrent utiliser cette langue	36,6	28,7	55,1	33,0	47
C'est la langue normale et habituelle dans mon entreprise ou mon organisme	17,3	9,2	38,5	15,2	17,9
Certains collègues ne sont pas au Québec	11,1	9,8	15,5	7,5	14,0
Je préfère utiliser cette langue	14	4,1	38,5	16,6	6,2
Selon le contexte (en présence d'anglophones, pour faciliter la communication ou la compréhension, etc.)	1,4	1,6	0,7	0,5	5,1
Raison liée au travail (documentation, termes techniques, Internet)	0,2	0,0	0,3	0,9	1,3
Autre raison	0,8	1,0	0,3	0,0	1,9

**Source :** Office québécois de la langue française (2021). *Langues utilisées dans diverses situations de travail au Québec en 2018*, Québec, p. 34.

Certaines des raisons évoquées semblent d'emblée compatibles avec l'esprit de la *Charte de la langue française*. C'est notamment le cas de l'utilisation de l'anglais pour interagir avec la clientèle ou des collègues à l'extérieur du Québec, ou encore de l'utilisation de l'anglais entre collègues anglophones. D'autres raisons soulèvent cependant des questions quant à la capacité du français de s'imposer comme langue commune par rapport à l'anglais, c'est-à-dire comme langue de la communication interculturelle. L'utilisation de l'anglais comme langue commune peut ainsi s'expliquer par plusieurs facteurs non

mutuellement exclusifs, par exemple l'absence ou la faiblesse de la maîtrise du français chez certains allophones et anglophones, une préférence ou une habitude d'utiliser l'anglais chez des personnes bilingues ou plurilingues, ou encore la dynamique de groupe et les normes formelles et informelles propres à certains contextes sociaux, professionnels et organisationnels.

La situation sur le marché du travail peut également être interprétée à la lumière d'une autre enquête de l'Office québécois de la langue française rendue publique à l'automne 2022 et portant cette fois sur la langue de consommation des 18 à 34 ans. L'étude révèle que la grande majorité des jeunes Québécoises et Québécois (68,4 %) préfèrent recevoir un service en français dans les commerces, alors que très peu déclarent avoir une préférence pour l'anglais (6,9 %). Cependant, une proportion importante (19,8 %) affirme ne pas avoir de préférence pour l'une ou l'autre langue. Cette proportion est particulièrement importante chez les allophones (30,3 %) et les anglophones (39,9 %), mais elle n'est pas négligeable chez les francophones eux-mêmes (15,2 %). L'absence de préférence est également plus présente chez les personnes plus jeunes que chez les plus âgées.

L'enquête indique aussi les préférences des répondants en fonction de la langue des études postsecondaires, selon le plus haut diplôme obtenu (collégial ou universitaire). Chez les francophones, la préférence pour le service en français passe de 81,9 % à 46,5 % selon que les études postsecondaires ont été réalisées en français ou en anglais. Du côté des allophones, la préférence pour le français passe de 68,6 % chez ceux qui ont étudié en français à 19,5 % chez ceux qui ont étudié en anglais, alors que la préférence pour le service en anglais passe de 5,4 % à 28,5 %.

**Tableau 13. Langues préférées (en pourcentage) pour recevoir un service dans un commerce selon la langue de l'établissement scolaire du plus haut diplôme obtenu et selon la langue le plus souvent parlée à la maison, au sein de la population des 18 à 34 ans au Québec en 2021**

	Francophones			Anglophones			Allophones		
	Total	Études en français	Études en anglais	Total	Études en français	Études en anglais	Total	Études en français	Études en anglais
Français	79,6	81,9	46,5	12,5	48,7	3,3	49,9	68,6	19,5
Anglais	1,2	0,6	4,5	39,8	4,0	46,9	13,6	5,4	28,5
Pas de préférence	15,2	14,4	34,0	39,9	44,3	44,3	30,3	20,8	48,8
Français et anglais	3,2	2,9	1,9	7,2	2,8	4,8	3,9	3,6	2,5
Refus de répondre	0,3	0,0	7,1	0,4	0,0	0,0	0,1	0,3	0,0
Autres réponses	0,5	0,2	6,0	0,2	0,1	0,6	2,2	1,3	0,7

**Source :** Office québécois de la langue française (2022). *Langue française au Québec : usages et comportements des 18 à 34 ans en 2021. Fascicule 1, Langue de la consommation*, Québec, p. 37.

Le lien entre les études postsecondaires et la langue de travail a également été mis en lumière par une étude de Statistique Canada réalisée par Étienne Lemyre à partir de données du Recensement de 2016 et de données tirées du Système d'information sur les étudiants postsecondaires. L'étude montre que l'utilisation prédominante de l'anglais comme langue de travail varie de façon importante selon la langue maternelle et la langue d'enseignement postsecondaire. Ainsi, chez les francophones, l'anglais est utilisé le plus souvent au travail par seulement 4,0 % de ceux qui ont étudié en français, mais par 23,0 % de ceux qui ont étudié en anglais. Chez les allophones, l'utilisation prédominante de l'anglais passe de 7,0 % à 46,0 % selon que les études postsecondaires ont été réalisées en français ou en anglais. Cette association tient dans toutes les régions du Québec, mais est particulièrement forte sur l'île de Montréal et en Outaouais. Elle est également observable pour tous les secteurs de l'économie et ne s'explique donc pas

par la tendance des diplômées et diplômés des établissements anglophones à se concentrer dans des domaines où l'utilisation de l'anglais serait particulièrement prisée.

**Tableau 14. Utilisation prédominante de l'anglais au travail (en pourcentage) au Québec en 2016 selon la langue maternelle et la langue d'enseignement du dernier diplôme postsecondaire**

	Établissement de langue française	Établissement de langue anglaise
Francophones	4	23
Anglophones	26	65
Allophones	7	46
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>48</b>

**Source :** LEMYRE, Étienne (2022). « La langue de travail des diplômés d'établissements postsecondaires de langue française, de langue anglaise ou bilingues », *Regards sur la société canadienne*, p. 5.

Les résultats de l'étude sont particulièrement parlants, mais il demeure ardu de déterminer la force causale exacte d'une formation postsecondaire en anglais dans l'établissement des compétences, préférences et habitudes linguistiques des locuteurs allophones et francophones. S'il est difficile de nier que plusieurs années de formation postsecondaire en anglais contribuent à développer ou à renforcer une orientation vers l'anglais, il faut aussi noter que les francophones et allophones qui s'inscrivent à l'enseignement postsecondaire anglophone ont au départ un profil différent de ceux s'inscrivant au postsecondaire français. Il serait particulièrement pertinent d'analyser comment l'usage des langues chez les diplômés du postsecondaire français et anglais varie en fonction du statut d'immigrant, de la langue maternelle et de la langue des études primaires et secondaires. Les avancées en matière de couplage de données permettent d'espérer des réponses à ces questions.

# LES CONSTATS

Les données du Recensement de 2021 et les études récentes de l'Office québécois de la langue française offrent un bon portrait de la situation linguistique au Québec ainsi que de l'usage du français et de l'anglais chez les personnes immigrantes, y compris celles arrivées récemment. Une analyse exhaustive des études produites par l'Office québécois de la langue française dans le cadre du suivi de la situation linguistique et des autres recherches pertinentes sera réalisée ultérieurement, mais le Commissaire à la langue française peut déjà formuler certains constats sur la base de l'analyse contenue dans le présent rapport :

1. La proportion de la population ayant uniquement le français comme langue maternelle et comme langue d'usage à la maison poursuit son recul, notamment dans la région de Montréal. Ce recul doit être en partie nuancé par la croissance d'un plurilinguisme à travers lequel plusieurs familles en viennent à utiliser le français en parallèle avec l'anglais ou une langue tierce.
2. Alors que le français recule, l'anglais dans la sphère privée progresse et n'est pas affecté négativement par la croissance rapide de l'immigration. L'augmentation de la présence de l'anglais comme langue maternelle et comme langue d'usage est un retournement historique, puisque cette langue avait perdu du terrain dans l'espace privé presque en continu depuis les années 1970.
3. Environ 60,0 % de la population immigrante fonctionne de façon prédominante en français au travail et dans la sphère publique. Cette proportion est considérable, mais demeure inférieure à celle de la population non immigrante fonctionnant de manière prédominante en français dans l'espace public, qui se situe autour de 85,0 %.
4. L'anglais demeure beaucoup plus présent au sein de la population immigrante qu'au sein de la population non immigrante. Environ 25,0 % des personnes immigrantes l'utilisent de façon prédominante au travail ou dans l'espace public, et de 10,0 % à 15,0 % l'utilisent à égalité avec le français. Selon le contexte, cela signifie que l'anglais est de deux à trois fois plus utilisé au sein de la population immigrante qu'au sein de la population non immigrante.

5. La situation du français n'est pas davantage favorable chez les personnes ayant immigré récemment que chez celles établies depuis plus plusieurs années. Alors qu'une amélioration avait été observée entre 2001 et 2015, la période 2016-2021 a été marquée par un recul du français au profit de l'anglais.
6. La situation du français chez les immigrants récents varie peu selon la catégorie d'admission. Plus précisément, les immigrants économiques ont ni plus ni moins tendance à adopter le français au travail que les immigrants parrainés ou les personnes admises comme réfugiées.
7. Le français est moins utilisé au travail chez les personnes immigrantes qui ont préalablement séjourné au Québec grâce à un permis d'études ou un permis de travail que chez celles qui sont arrivées comme demandeuses d'asile ou qui ont été admises sans expérience préalable. Cette situation mérite un examen attentif, considérant la forte augmentation, au cours des dernières années, du nombre de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers, ainsi que la volonté d'une part importante de ces personnes d'obtenir la résidence permanente.
8. Le choix du français par rapport à l'anglais continue de varier de manière considérable en fonction du pays de naissance des personnes immigrantes. Les immigrantes et immigrants provenant d'un pays où le français jouit d'une implantation historique sont les seuls qui utilisent le français sur le marché du travail dans une proportion semblable à la population d'accueil, bien que les personnes provenant des pays de langue latine s'en rapprochent. Les autres pays s'éloignent de la moyenne, et le français au travail occupe une place très faible chez les personnes immigrantes issues de pays où l'anglais bénéficie d'une implantation historique (notamment l'Inde et les Philippines).
9. La présence de l'anglais sur le marché du travail et dans l'espace public est en partie liée aux interactions avec l'extérieur du Québec, mais aussi aux préférences et habitudes de plusieurs personnes bilingues qui optent pour l'anglais comme langue de communication interculturelle, du moins dans certaines circonstances. Si une majorité de jeunes préfèrent être servis en français au Québec, une minorité importante affirme n'avoir aucune préférence à ce sujet. Cette proportion est particulièrement élevée chez les francophones et les allophones qui ont réalisé leurs études postsecondaires en anglais et chez les consommateurs les plus jeunes.
10. Le fait d'avoir effectué ses études postsecondaires en anglais est étroitement lié à l'utilisation prédominante de l'anglais sur le marché du travail et dans l'espace public. Ce lien est particulièrement fort chez les allophones, mais est également présent chez les francophones, sans qu'il soit possible de déterminer de manière précise l'ampleur de la force causale des études en anglais par rapport aux

facteurs prédéterminant l'accès aux études postsecondaires en anglais (notamment le statut d'immigration, la langue maternelle et la langue des études primaires et secondaires).

# LES ENJEUX À APPROFONDIR

À la lumière de ces constats, le Commissaire à la langue française soulève trois enjeux qui méritent un approfondissement.

1. **La connaissance, l'apprentissage et l'usage du français chez les personnes immigrantes :**

L'analyse des données du Recensement de 2021 montre que des progrès restent nécessaires pour accroître l'usage du français au sein de la population immigrante, et ce, peu importe la catégorie d'admission et l'expérience avant l'admission. Des progrès restent par ailleurs à réaliser auprès des personnes de toutes origines, à l'exception peut-être de celles provenant de pays francophones ou de pays où le français est fortement implanté. L'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, la création de Francisation Québec et les modifications récentes aux programmes d'immigration et de francisation visent à répondre à ces enjeux, dont certains sont connus depuis plusieurs années. Un examen des politiques, programmes et mécanismes de suivi visant à assurer l'admission et la francisation de toutes les catégories d'immigrants sera nécessaire pour élaborer des pistes d'amélioration. Considérant par ailleurs la croissance rapide de la population résidente non permanente au cours des dernières années, et considérant que plusieurs résidents non permanents aspirent à s'établir au Québec de manière durable, une réflexion est nécessaire sur les mesures qui permettront de généraliser la connaissance et l'usage du français au sein de cette population.

2. **L'enseignement supérieur :** L'analyse des données du Recensement de 2016 et de celles tirées de l'enquête de l'Office québécois de la langue française sur la langue de consommation chez les 18-34 ans a confirmé l'existence d'une forte corrélation entre la langue des études postsecondaires et les comportements et préférences linguistiques. Des études complémentaires sont nécessaires afin de comprendre la force causale précise des études postsecondaires chez les jeunes par rapport aux autres variables influençant les choix linguistiques, notamment le statut d'immigration, la langue maternelle, la langue des études primaires et secondaires et le milieu de travail. Cet enjeu est particulièrement important à la lumière des débats sur la langue d'enseignement au postsecondaire et de la mise en œuvre de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, qui instaure un plafond à la fréquentation des établissements collégiaux de langue anglaise et dont les répercussions devront être évaluées. Cet enjeu recoupe aussi celui de la francisation et de l'immigration, puisqu'une grande part de la population étudiante est aujourd'hui composée d'étudiantes et étudiants étrangers, dont plusieurs aspirent à s'établir au Québec durablement. Le rôle

des établissements d'enseignement postsecondaire dans l'intégration en français de ces immigrantes et immigrants potentiels devient dès lors central. La question de la place du français en enseignement supérieur est également indissociable de celle plus large de la coopération du Québec au sein de l'espace francophone et de la capacité du monde francophone à promouvoir la science en français.

- 3. Les usages public et privé dans un monde numérique :** Depuis plusieurs décennies, le suivi de la situation linguistique au Québec et au Canada est largement rendu possible par les données du recensement de Statistique Canada, ce qui permet à la fois un regard sur la situation dans l'espace privé (langue parlée à la maison) et l'espace public (langue utilisée au travail). L'intrusion du numérique dans la vie sociale vient cependant transformer de façon importante l'articulation entre ces deux sphères. Les appareils mobiles intelligents permettent en effet aux travailleurs d'interagir avec leurs proches en tout temps, mais aussi aux employeurs de rester en contact avec leur personnel en dehors des heures de travail. Le numérique est devenu le canal incontournable à travers lequel se vit de manière prédominante la vie sociale, culturelle, associative, civique et professionnelle des Québécoises et Québécois, dans un monde où les sphères publique et privée ne se distinguent pas toujours nettement. La transformation qui était déjà en cours depuis l'arrivée d'Internet a été accélérée par l'apparition des téléphones intelligents, puis encore davantage par la pandémie de COVID-19, alors que le domicile est devenu – et reste encore aujourd'hui – le principal lieu de travail d'une part importante de travailleuses et travailleurs. Pourtant, les outils utilisés pour réaliser le suivi de la situation linguistique n'ont pas été adaptés à un monde dans lequel la plupart des interactions sociales et professionnelles se déroulent par l'intermédiaire de plateformes numériques. Il est essentiel de comprendre comment se forment les compétences, préférences et habitudes linguistiques des Québécoises et Québécois dans le domaine numérique afin d'en saisir les effets sur les sphères culturelle, civique et professionnelle.

# LES RECOMMANDATIONS

## Tableau de bord et suivi de la situation linguistique

Dans son discours d'ouverture du 30 novembre 2022, le premier ministre a indiqué sa volonté que le ministre de la Langue française et la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration veillent à la création d'un tableau de bord permettant le suivi annuel de la situation linguistique, afin de compléter le portrait offert par le recensement canadien. Le Commissaire à la langue française accueille favorablement cet engagement. La production de données annuelles pertinentes, facilement accessibles et de qualité donnerait aux instances chargées du suivi de la situation linguistique ainsi qu'à tous les ministères et organismes une capacité accrue d'adapter l'action gouvernementale aux résultats obtenus.

Le gouvernement du Québec dispose déjà d'une quantité imposante de données administratives recueillies grâce à la gestion courante de ses programmes. Il dispose également d'enquêtes récurrentes dont certaines pourraient être modifiées en vue d'appuyer le suivi et la mise en application de la politique linguistique.

En conséquence, le Commissaire à la langue française recommande au gouvernement du Québec :

1. De produire une cartographie des différentes banques de données administratives susceptibles de contribuer à la mise en application de la politique linguistique, ainsi qu'une évaluation de la qualité des données s'y trouvant;
2. De favoriser la collaboration entre l'Institut de la statistique du Québec, l'Office québécois de la langue française, le ministère de la Langue française et les ministères et organismes propriétaires des systèmes d'information pertinents, dans le but d'accroître l'interopérabilité, l'accessibilité et la qualité de l'information contenue dans les bases de données administratives;
3. D'évaluer les modifications qui pourraient être apportées aux outils de collecte de données des ministères et organismes, notamment aux nombreux formulaires remplis par les citoyennes et citoyens dans diverses circonstances, et ce, pour accroître la quantité et la pertinence des informations recueillies sur la connaissance, l'apprentissage et l'usage du français, tout en limitant le fardeau de réponse;

4. De porter une attention particulière, dans la révision des enquêtes existantes ou le développement de nouvelles enquêtes, à l'utilisation du français dans le domaine numérique, considérant l'importance de ce dernier dans la vie quotidienne des Québécoises et Québécois.

## Renforcer la recherche quantitative sur la situation linguistique

Depuis son entrée en fonction, le commissaire à la langue française a eu l'occasion de rencontrer une pluralité de représentants d'organismes publics, de chercheurs et de parties prenantes intéressées par la situation et l'avenir de la langue française. Au fil de ces rencontres, un enjeu est apparu de façon récurrente : la difficulté de trouver une expertise indépendante et une relève formée aux dimensions quantitatives de l'analyse de la situation linguistique au Québec. De nombreux professeurs et professeures des universités québécoises s'intéressent à la situation du français au Québec, par exemple à travers des études sociolinguistiques, en linguistique variationniste ou en didactique des langues. Pourtant, les approches proprement quantitatives – celles permettant notamment d'assurer le suivi de la situation linguistique par le traitement et l'analyse des données tirées des recensements, des enquêtes ou des données administratives et numériques – font gravement défaut. Cette situation est paradoxale, dans un contexte où les sources de données sur la langue et les outils pour les analyser se développent à un rythme soutenu.

Selon l'information recueillie par le commissaire au cours de ses rencontres de consultation, il n'y aurait plus de professeures permanentes et professeurs permanents au sein des universités québécoises assumant une pleine charge d'enseignement et de recherche consacrée à l'analyse et à l'étude de données quantitatives sur la situation du français au Québec. Les rares spécialistes du domaine sont aujourd'hui à la retraite, bénéficient d'un statut de professeur associé ou mènent des recherches qui sont majoritairement consacrées à d'autres thèmes. Ce constat a été validé par Alain Bélanger, professeur à l'Institut national de recherche scientifique et président du Comité de suivi de la situation linguistique de l'Office québécois de la langue française, Jean-Pierre Corbeil, professeur associé au Département de sociologie de l'Université Laval, Richard Marcoux, professeur et directeur du Département de sociologie de l'Université Laval, Wim Remysen, professeur à l'Université de Sherbrooke et directeur du Centre de recherche interuniversitaire sur le français en usage au Québec, ainsi que Marc Termote, professeur associé au Département de démographie de l'Université de Montréal.

Les difficultés observées ne sont pas sans conséquence. Elles peuvent compliquer le recrutement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée par les organismes chargés du suivi de la situation linguistique ou par

les organisations s'intéressant à la question. Ces difficultés limitent également les innovations méthodologiques et théoriques dans le domaine ainsi que les possibilités de formation continue des professionnelles et professionnels en exercice. Finalement, elles ont un effet sur le nombre de voix indépendantes capables d'offrir des points de vue éclairés dans le débat public sur la question linguistique. Par conséquent, le Commissaire à la langue française recommande au gouvernement :

- d'évaluer les différents leviers de financement de la recherche publique qui pourraient être utilisés pour renforcer les compétences en recherche quantitative sur la situation linguistique et développer une relève dans le domaine de la démolinguistique.

Le financement de la recherche devrait :

1. Miser sur le développement d'une expertise ouverte à la diversité des outils et méthodes de recherche quantitative, particulièrement dans un monde où le couplage des données, l'accès accru aux données administratives, le développement des données massives et l'intelligence artificielle font apparaître de nouvelles possibilités de recherche et de collaboration;
2. Favoriser l'ouverture aux différentes perspectives et sensibilités sur la situation linguistique ainsi que le dialogue avec les méthodes qualitatives et les perspectives théoriques issues des disciplines connexes, telles que la démographie, la sociologie, la linguistique, l'économie, la science politique ou la communication;
3. Privilégier le développement d'un esprit de collaboration entre les universités ainsi qu'entre les instances étatiques chargées du suivi de la situation linguistique, à la fois pour maximiser la pertinence des recherches entreprises et assurer la formation d'une relève qui permettra à ces instances de jouer pleinement leur rôle;
4. Tenir compte de la flexibilité offerte par les nouvelles technologies en vue de proposer un enseignement et des activités de rayonnement adaptables, pouvant s'adresser aussi bien aux professionnels québécois en exercice qu'aux étudiants et professionnels des autres pays francophones.







